

Délibération n°018/2026

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 5 MARS 2026

Date de convocation : 26 février 2026	Nombre de présents : 58
Effectif légal du conseil communautaire : 80	Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de membres en exercice : 79	Nombre de votants : 65
Date d'affichage : 09 mars 2026	

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Champignelles, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt-six février deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BECKER Cécile, BUTTNER Patrick, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CIFELLI Guillaume, CONTE Claude, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, DA SILVA MOREIRA Paulo, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DUFOUR Vincent, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, JACQUET Luc, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, POUILLOT Denis, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCHE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, WLODARCZYK Monique. XAINTE Arnaud.

Délégués titulaires excusés : BROUSSEAU Chantal (pouvoir à Mme Chantemille), CARRÉ Michel, CHAMPAGNAT Jean-Louis (suppléant M. Cifelli), COUET Micheline, D'ASTORG Gérard (pouvoir à M. Abry), DAVEAU Max, DROUHIN Alain (pouvoir à Mme Beaujard), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), JAVON Fabienne (pouvoir à Mme Saulnier), MÉNARD Elodie (pouvoir à M. Xainte), PERRIER Benoît, PICARD Christine, THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Vassent).

Délégués absents : GUILLAUME Philippe, HOUBLIN Gilles, LHOTE Mireille, LOURY Jean-Noël, MICHEL Nathalie, NADIN Claude, PROT Michel, REVERDY Chantal, SOCHON Christian.

Secrétaire de Séance : M. Éric PAURON

OBJET : Cession d'une bande de terrain complémentaire à Yonne Équipement pour le compte d'ACR Group sur la Zone d'activités de la Côte Renard, Villefranche-Saint-Phal

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°117_2025 du 23 juin 2025 portant sur la cession d'un terrain issu de la division de la parcelle 454 ZS 77, devenue 454 ZS 104 et 454 ZS 107, pour une surface totale de 12 000 m², au profit de Yonne Équipement pour le compte d'ACR Group ;
- Considérant la demande de Yonne Équipement pour l'acquisition d'une bande de terrain complémentaire de 5 m sur 150 m attenante aux parcelles 454 ZS 104 et 454 ZS 107 ;
- Considérant que cette bande permettra la gestion des eaux de ruissellement et l'optimisation foncière dans le cadre du projet d'extension industrielle déjà validé ;

Délibération n°018/2026

- Considérant que la bande complémentaire sera valorisée au même prix que la parcelle principale, soit 13,33 €/m² HT, pour un montant total d'environ 10 000 € HT ;
- Considérant que le bornage n'est pas encore réalisé, mais que le devis a été reçu et sera à la charge de Yonne Équipement ;
- Vu l'avis favorable de la commission développement économique qui s'est réunie en séance le 25 février 2026,
- Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (65 voix pour) :

- **Autorise la cession d'un terrain sis à Villefranche St Phal sur les parcelles 454 ZS 104 et 454 ZS 107, d'une superficie de 750 m2 et pour un montant de 13,33€/m2 HT soit environ 10 000 € HT à Yonne Équipement pour le compte d'ACR Group,**
- **Dit que les frais de bornage de terrain seront pris en charge par Yonne Équipement.**
- **Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**
- **Charge le Président de désigner le notaire qui établira le compromis de vente, l'acte de cession le cas échéant et toute pièce s'y rapportant.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

